

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, science politique, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Bordeaux

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Prenant place à la faculté de Droit, la mention de licence *Administration publique* est une formation d'un an (semestres 5 et 6) dont l'objectif est de préparer les étudiants aux concours de la fonction publique (tribunaux administratifs, douanes, Instituts régionaux administratifs, etc.). Cette formation dispensée par l'Université de Bordeaux avec l'appui de l'Institut d'études politiques (Sciences Po Bordeaux, en économie, politiques sociales, histoire, conférence de méthode et culture générale), bénéficie d'un monopole régional. Elle recrute parmi les étudiants qui sortent de la deuxième année de licence (L2) *Droit*, et les deux licences *Droit* et *Administration publique* s'obtiennent simultanément. Sur le plan du contenu, ces deux semestres mettent l'accent sur la culture générale (ainsi que sur un enseignement en économie). L'inscription de la quinzaine d'étudiants que compte chaque promotion est sélective.

Avis du comité d'experts

Dans la mesure où cette formation a pour objectif de préparer aux concours de catégorie « A » des fonctions publiques, elle souffre d'une insuffisance d'enseignements centrés sur la préparation des concours (par exemple techniques de concours, préparation aux écrits et aux oraux). On peut aussi penser qu'une licence qui affiche l'objectif de former aux métiers de la fonction publique, devrait étoffer ses enseignements relatifs aux pratiques professionnelles des fonctionnaires et aux restructurations des services de l'Etat. Pour l'heure, la formation semble excessivement orientée sur l'enseignement du droit public et d'économie. Le positionnement de cette licence *Administration publique* (LAP) par rapport au parcours préparation des concours de catégorie « B » qui recrute également ses étudiants en L3 ne paraît pas clair. En outre le dossier ne comporte pas les précisions nécessaires en ce qui concerne l'équipe pédagogique, le pilotage, le recrutement, l'attractivité et la réussite aux concours. Il n'y a pas de coordination dans le dossier en ce qui concerne les relations entre l'institut d'études politiques et l'université. De même les relations entre la licence de droit et la formation des cris dans dossier ne sont pas explicitées.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Si une partie des enseignements est assurée par des enseignants chercheurs de l'IEP en économie, histoire, politiques sociales (deux professeurs et deux maîtres de conférences et une bibliothécaire), le dossier ne montre pas de recherche spécifique en administration publique (par exemple en sociologie des fonctions publiques et des restructurations qu'elles traversent). La recherche est pour l'heure exclusivement perçue comme une réflexion sur l'application du droit public.
Place de la professionnalisation	Aucun professionnel ne participe à la formation. Le programme ne prévoit pas d'unité d'enseignement (UE) autour des projets professionnels, de la préparation des concours ou des stages.
Place des projets et stages	La préparation de cette licence ne fait pas état de projet et ne prévoit pas de stage.

Place de l'international	Elle semble inexistante.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement se fait exclusivement parmi les L2 de Droit. Le dossier ne fait état d'aucun dispositif passerelle.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Rien de particulier, hormis un enseignement des langues étrangères selon des méthodes modernes.
Evaluation des étudiants	Il n'y a pas d'élément spécifique.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi des étudiants issus de la LAP semble aléatoire.
Suivi des diplômés	L'annexe statistique ne fournit des informations que pour l'année 2009-2010 (4 diplômés s'étaient insérés dans la vie professionnelle, mais on ignore à quelle date et la nature de cette insertion). Le suivi semble surtout concerner les diplômés en Droit.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Aucune structure spécifique n'est à noter hormis une rencontre entre le responsable de la LAP et du Centre de Préparation à l'Administration Générale de l'Institut d'Etudes Politiques.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points faibles :

- Contenu que très partiellement adapté à la préparation des concours de catégorie A.
- Absence d'équipe pédagogique et de coordination avec l'IEP (au-delà de la coordination administrative).
- Absence d'informations sur le nombre d'étudiants qui passent des concours de catégorie « A » et les réussissent.
- Le positionnement par rapport à la licence de droit.
- Peu de recrutements externes à la licence de droit.

Conclusions :

Cette LAP gagnerait assurément à être repensée dans sa conception, sa finalité, son recrutement, son contenu pédagogique.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas formulé d'observation.